La route et le rail

Autor(en): **Gonthier, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1982)**

Heft 629

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1012949

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

nationale Heidi Deneys, socialiste neuchâteloise, a posé clairement la question de l'égalité des chances hommes/femmes à l'ESAT. En commission militaire, M. Chevallaz n'a pas su donner de réponse claire. Et au plénum, il n'a pas jugé bon de se présenter, laissant à M. Schlumpf le soin de défendre un dossier dont il ne connaissait manifestement pas la première pièce.

* * *

Le même jeudi matin 4 mars, d'autres objets intéressant les transports venaient en discussion devant un Conseil national décimé par la cérémonie d'inauguration du Salon de l'Auto à Genève (où le président de la Confédération et celui de l'Assemblée fédérale, accompagnés du Tout Berne, se rendent traditionnellement en pèlerinage).

Une chance unique pour les CFF, et leur mandat d'entreprise, toujours en discussion. Malgré l'absence des autophiles les plus ardents, la cause du chemin de fer ne passe quand même pas: ainsi les CFF devront être rentables «si possible» d'ici l'exercice 1986. Exécution.

* * *

Quant aux vols privés d'hélicoptères dans les montagnes, ils pourront se poursuivre à grands renforts de bruit de pales et de rotor, et de vibrations particulièrement incommodantes.

Le socialiste argovien Silvio Bircher voulait qu'on interdise les vols d'hélicoptères organisés à des fins touristiques (notamment les transports de skieurs en haute altitude). Grand émoi dans les cantons alpins, surtout au Valais, où sont basés les avions d'Air-Glaciers: la compagnie de Bruno Bagnoud, qui dispose également d'appareils stationnés à Nyon, a besoin d'autres ressources que celles du transport de blessés — spécialité de la fameuse Gass. D'où les vols touristiques, les insecticides aspergés par hélicoptère, et, tout récemment, le fumage des vignes.
En aviation aussi, l'organe crée la fonction.

COURRIER

La route et le rail

Je ne suis pas spécialement malin, mais parfois, je «réfléchis». Je connais la triste situation de nos CFF qui n'arrivent pas à nouer les deux bouts et dont le service public coûte cher à tout le monde (même si on ne voyage pas en train).

Une émission de «Temps Présent» m'a révélé les douloureuses conditions de travail de la plupart des transporteurs par camions. Leurs journées sont de dix à douze heures et leurs salaires, tout autre chose qu'un pactole. Les camionneurs indépendants qui ont cru se faire un magot en devenant transporteurs au long cours se couvrent parfois de dettes.

Or les CFF n'osent pas augmenter leurs tarifs - marchandises à cause de la concurrence des camionneurs; et ceux-ci vivent à bord de broche pour être préférés aux trains. Autrement dit, comme à la guerre, il y a autant de victimes et de dégâts des deux côtés de la frontière.

Ne serait-ce pas alors que les tarifs des CFF *et* des camionneurs sont mal calculés et qu'il serait grand temps d'en venir à une entente? L'indice des prix? Il monterait, c'est sûr, mais peut-être pas autant que ça... et on aurait moins d'argent à verser pour renflouer nos trains...

Mais voilà; pour en arriver là, il faudrait s'abstraire des considérations d'intérêt privé. Qui en est capable aujourd'hui?

A. Gonthier

RÈGLEMENT

Plaine de l'Orbe: dites 331!

Publicité libérale sur le mode traditionnel, à forte dose pendant les derniers jours précédant les élections vaudoises, comme il se doit: moins de paperasse, moins de règlement, nous sommes les seuls à... Période électorale.

C'est donc avec intérêt que les lecteurs de la «Feuille d'avis officiels» ont lu le règlement des Etablissements de la plaine de l'Orbe (26.2.1982). Intérêt et persévérance: le texte en question comporte 331 articles.
Personne, il va de soi, ne conteste l'actualité d'un tel travail. Les détenus ont, jusqu'ici, été ceux qui ont le plus pris au sérieux le slogan du parti libéral vaudois: plus de libertés, ce n'est jamais trop demander.
La qualité d'un tel amas de précisions réglementaires apparaîtra, comme à l'accoutumée, à l'usage (et en particulier au chapitre des voies de recours offertes aux détenus). Mais une fois admis qu'il est nécessaire que chacun connaisse ses droits, ses devoirs, on admirera le souci de ne pas réglementer plus que nécessaire qui résulte des articles suivants:
— Art. 26. Les membres du personnel collaborent entre eux.
— Art. 44. Le directeur établit les contacts nécessaires avec les autorités et les personnes concernées par sa direction.
— Art. 62. Le directeur adjoint est directement subordonné au directeur.
— Art. 93. Le chef comptable gère les finances des établissements.
— Art. 161. Les aumôniers s'occupent des besoins spirituels des détenus.
— Art. 195. Les surveillants exercent sur les détenus l'autorité nécessaire à l'accomplissement de leur mission.